

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2020

Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT

I – LE CONTEXTE D'ÉLABORATION

Le budget primitif proposé pour l'année 2020 s'inscrit dans le contexte inédit de crise sanitaire qui a bousculé sa préparation et retardé son vote intervenu le 23 juillet.

Cette crise sanitaire a un impact budgétaire en 2020 aussi bien sur le niveau des recettes de la commune que sur les dépenses engagées. Cet impact est détaillé dans cette présentation synthétique.

A - Les décisions de l'État relatives aux finances locales.

Les trois lois de finances rectificatives votées par le Parlement pour faire face à la crise économique résultant de la crise sanitaire ont maintenu les mesures de la loi de finances initiale à destination des communes :

- la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec un dégrèvement de 100% en 2020 pour les ménages concernés (85% à Bayonne) et une compensation à l'euro près par l'État ;
- une revalorisation différenciée des bases de la fiscalité locale soit 0,9% pour la taxe d'habitation et 1,1% pour les taxes foncières ;
- le maintien du niveau des dotations de l'État.

En revanche, la règle de plafonnement à 1,2% de l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2020 fixée dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a été suspendue pour 2020.

B – La progression démographique

Conséquence de la dynamique de livraison de programmes immobiliers neufs et de l'action municipale soutenant la réhabilitation du parc ancien, l'augmentation de population de la commune de Bayonne se poursuit à un rythme soutenu :

- population totale au 1^{er} janvier 2018 : 50 566 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2019 : 51 943 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2020 : 52 398 hab., soit + 0,8 %.

II – LE CADRAGE BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2020 traduit les orientations budgétaires présentées au cours de la même séance du conseil municipal du 23 juillet dernier et tendant à exposer la trajectoire financière de la collectivité pour les trois années à venir (2020 à 2022) :

- ✓ maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement avec un objectif d'évolution de l'ordre de 1,5% par an maximum ;
- ✓ poursuite d'un effort d'investissement élevé dans le cadre de l'exécution du plan pluriannuel sur la période 2020-2022;
- ✓ pour la onzième année consécutive, stabilité des taux de la fiscalité directe pour les Bayonnais ;
- ✓ maintien des équilibres financiers malgré l'impact de la crise sanitaire sur l'autofinancement en 2020 compte tenu de la baisse des recettes de fonctionnement et grâce à un niveau d'endettement maîtrisé, compatible avec les capacités de la commune.

III – LA STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET SON ÉVOLUTION

Il convient de noter que le budget primitif 2020 a la particularité d'intégrer les restes à réaliser 2019 en dépenses et recettes d'investissement ainsi que les résultats du compte administratif 2019, celui-ci étant exceptionnellement voté cette année avant le budget primitif.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **71 050 000 €**, ainsi réparties :

RECETTES	BP 2019	BP 2020	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP
Fiscalité directe	32 323 000	33 272 000	949 000	2,94%
Fiscalité indirecte	4 435 000	4 553 000	118 000	2,66%
Attribution de compensation Agglo	14 912 000	14 884 000	-28 000	-0,19%
Dotations et subventions	11 345 000	11 305 000	-40 000	-0,35%
Produits des services	7 365 000	4 935 000	-2 430 000	-32,99%
Loyers	635 000	437 000	-198 000	-31,18%
Produits exceptionnels hors produit des cessions et produits financiers	250 000	464 000	214 000	85,60%
Total recettes de gestion	71 265 000	69 850 000	-1 415 000	-1,99%
Atténuations de charges	340 000	340 000	0	0,00%
Reprises sur provisions	260 000	260 000	0	0,00%
Travaux en régies	550 000	600 000	50 000	9,09%
Total recettes de fonctionnement	72 415 000	71 050 000	-1 365 000	-1,88%
Total recettes de fonctionnement hors reprises de provisions	72 155 000	70 790 000	-1 365 000	-1,89%

La baisse des recettes de fonctionnement par rapport au budget primitif 2019, qui est de l'ordre de -2 % pour les recettes de gestion (-1,4 M€), est directement liée à la crise sanitaire et provient essentiellement d'une chute des produits des services de 33 % (- 2 430 K€) et des loyers de 31 % (- 198 K€) s'expliquant par la fermeture de la plupart des

services municipaux (écoles, crèches...) et les différentes mesures d'exonération et de gratuité décidées par la commune pour soutenir l'activité économique.

Cette baisse des recettes tirée de l'activité des services est atténuée par la progression du produit fiscal de près de 3 % (+ 1 067 K€) sous l'effet de la progression des bases de taxe d'habitation et de taxes foncières (+ 889 K€). Il faut rappeler que ces bases sont revalorisées par le Parlement en Loi de finances, et bénéficient à Bayonne de la dynamique démographique.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les propositions de dépenses de fonctionnement s'établissent à **64 054 000 €**, ainsi détaillées :

TYPES DE DEPENSES	BP 2019	BP 2020	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Charges à caractère général	15 653 000	14 369 000	-1 284 000	-8,20%
Masse salariale	36 240 000	36 890 000	650 000	1,79%
Subventions et participations	10 402 000	9 665 000	-737 000	-7,09%
Intérêts de la dette	1 180 000	970 000	-210 000	-17,80%
Charges exceptionnelles dont 1 M€ COVID	300 000	1 650 000	1 350 000	450,00%
Total dépenses de gestion	63 775 000	63 544 000	-231 000	-0,36%
Atténuation de produits	302 000	250 000	-52 000	-17,22%
Provisions	260 000	260 000	0	0,00%
Total dépenses réelles de fonct.	64 337 000	64 054 000	-283 000	-0,44%
Total dépenses réelles de fonct périmètre contractualisation	63 775 000	63 544 000	-231 000	-0,36%

Malgré une hausse des charges exceptionnelles, due notamment pour 1 M€ à la Covid-19, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de -0,44 %.

Les charges à caractère général diminuent de - 8,2 % (- 1,3 M€), conséquence du ralentissement ou de l'arrêt de l'activité de certains services municipaux pendant la crise sanitaire, comme la restauration scolaire (- 450 K€), les animations et les événements (-280 K€), les prestations de maintenance et d'entretien (- 240 K€) ou encore les prestations de service (- 300 K€).

L'évolution des charges de personnel est limitée à 1,8 %, en lien avec la politique de stabilisation des effectifs (cf. plus bas VIII la structure des effectifs).

Les subventions et charges de gestion représentent 9,67 M€ (- 737 K€) ; cette baisse est liée à l'annulation des fêtes 2020 et donc la suppression de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, qui était inscrite pour 950 K€ au budget primitif 2019.

L'enveloppe globale des subventions aux associations est stable à 3,8 M€.

Les charges financières reculent à nouveau (- 210 K€), résultat de la stratégie de gestion de l'encours de la dette et de la stabilisation des taux d'intérêts à des niveaux très bas.

Au total, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au périmètre de la contractualisation avec l'État est légèrement négative par rapport à l'année précédente, soit - 0,36 % (contrat toutefois suspendu pour l'année 2020).

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 50 320 000 €, soit :

TYPES DE DEPENSES	BP 2019	BP 2020	Restes à réaliser	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Subventions d'équipement	1 411 000	1 537 000	699 243	126 000	8,93%
Immobilisations (dont travaux en régie)	28 529 000	23 004 148	15 119 609	-5 524 852	-19,37%
Total dépenses d'équipement	29 940 000	24 541 148	15 818 852	-5 398 852	-18,03%
Emprunts et dettes	6 823 000	6 768 000	0	-55 000	-0,81%
Autres dont EPFL et reversement de Taxe d'aménagement	2 005 000	1 422 000	0	-583 000	-29,08%
Total dépenses financières	8 828 000	8 190 000	0	-638 000	-7,23%
Opérations pour compte de tiers	231 000	75 000	0	-156 000	-67,53%
Total dépenses réelles d'invest.	38 999 000	32 806 148	15 818 852	-6 192 852	-15,88%
Opérations patrimoniales	256 000	1 695 000	0	1 439 000	562,11%
Total dépenses d'ordre	256 000	1 695 000	0	1 439 000	562,11%
Total dépenses d'investissement	39 255 000	34 501 148	15 818 852	-4 753 852	-12,11%

Les dépenses d'investissement demeurent élevées malgré l'arrêt provisoire de certains chantiers pendant la crise sanitaire et certains décalages qui ne pourront être rattrapés : 23 M€ sont inscrits pour les investissements directs.

Au titre de ces dépenses d'équipement, on peut citer l'engagement de la tranche annuelle des travaux du Musée Bonnat-Helleu (1,5 M€), les études pour la médiathèque (300 K€) ainsi que la construction d'une salle de réception pour le rugby amateur (985 K€).

De même la ville consacrera une enveloppe de 5 M€ pour l'aménagement et la gestion de l'espace public avec en particulier la première tranche du plan de développement du vélo (730 K€), la mise en sécurité des murs des quais et les aménagements des berges de l'Adour et du quai des Corsaires (1,290 M€). Le programme annuel d'entretien et d'amélioration atteint 9,6 M€ dont 3,4 M€ consacrés au patrimoine bâti.

Le niveau de remboursement du capital des emprunts se stabilise à 6,76 M€ (- 0,8 %) et les remboursements à l'EPFL Pays Basque dans le cadre des acquisitions foncières réalisées en centre ancien au titre du PNRQAD représentent 803 K€.

Enfin 15,8 M€ de dépenses engagées restant à réaliser sont inscrites dans ce budget 2020.

2 – Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement s'établissent à 50 320 000 €, ainsi inscrites :

TYPES DE RECETTES	BP 2019	BP 2020	Restes à réaliser	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Subventions	2 150 000	2 190 000	1 094 000	40 000	1,86%
Amendes de police	0	1 000 000	0	1 000 000	
Emprunts	12 964 000	12 430 000	8 000 000	-534 000	-4,12%
Immobilisations en cours	220 000	207 000	0	-13 000	-5,91%
Total recettes d'équipement	15 334 000	15 827 000	9 094 000	493 000	3,22%
Dotations FCTVA et taxe d'aménagement	4 500 000	3 700 000	0	-800 000	-17,78%
Reversment EPFL	1 756 000	1 208 000	259 000	-548 000	-31,21%
Cessions	9 100 000	250 000	0	-8 850 000	-97,25%
Total recettes financières	15 356 000	5 158 000	259 000	-10 198 000	-66,41%
Opérations pour compte de tiers	231 000	76 000	0	-155 000	-67,10%
Total recettes réelles d'investissement	30 921 000	21 061 000	9 353 000	-9 860 000	-31,89%
Virement section d'investissement	5 303 000	4 850 000	0	-453 000	-8,54%
Opérations de transferts	2 775 000	2 946 000	0	171 000	6,16%
Opérations patrimoniales	256 000	1 695 000	0	1 439 000	562,11%
Total recettes d'ordre	8 334 000	9 491 000	0	1 157 000	13,88%
Excédent d'investissement 2019	0	3 117 000	0	3 117 000	
Affectation du résultat 2019	0	7 298 000	0	7 298 000	
Total recettes d'investissement	39 255 000	40 967 000	9 353 000	1 712 000	4,36%

Le cumul des ressources propres (4,7 M€), des subventions (2,19 M€), des cessions et immobilisations en cours (0,46 M€), de la rétrocession par l'EPFL des annuités versées pour l'acquisition de biens immobiliers (1,2 M€) ainsi que de l'autofinancement brut (7,2 M€) représente 15,75 M€ et permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d'investissement, largement supérieur à la moyenne des communes de même strate en euros par habitant (voir ci-dessous la présentation des ratios).

Un montant de 12,43 M€ est prévu au titre du recours aux emprunts 2020 (12,96 M€ au BP 2019). Il est précisé qu'il s'agit d'un montant théorique, nécessaire à l'équilibre du budget, et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses et recettes d'investissement. Il est également inscrit 8 M€ d'emprunt 2019 restant à réaliser en 2020.

Il est à souligner que le compte administratif 2019 étant adopté préalablement au budget primitif, celui-ci se doit d'intégrer les résultats 2019 : excédent d'investissement (3,1 M€) et excédent de fonctionnement capitalisé (7,3 M€).

IV – L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut est fortement impacté par la crise sanitaire avec une baisse des recettes réelles de fonctionnement de 1,4 M€ alors que, dans le même temps, la baisse des dépenses est limitée à 280 K€.

Il se situe ainsi à 7,2 M€ contre 8 M€ au budget primitif précédent mais il reste toutefois suffisant pour couvrir le remboursement de la dette en capital (6,76 M€), de sorte que l'autofinancement net reste positif à 440 K€.

V – LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la onzième année consécutive, la pression fiscale reste inchangée. Les taux se présentent ainsi :

TAXES	TAUX 2020
Taxe d'habitation	26,34 %
Taxe foncière bâties	19,03 %
Taxe foncière non bâties	46,68 %

VI – LES PRINCIPAUX RATIOS

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE*
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 211 €	1 323 €
2. Produit des impositions directes/population	635 €	676 €
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 345 €	1 542 €
4. Dépenses d'équipement brut/population	427 €	332 €
5. Encours de la dette/population	1 177 €	1 410 €
6. Dotation globale de fonctionnement/population	146 €	213 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,14 %	61,00 %
9. Dépenses fonct. et remb. capital dette/recettes réelles fonct.	99,68 %	94,50 %
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles fonct.	31,79 %	21,50 %
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	87,56 %	91,50 %

*Ratios de référence 2018 (source : Les collectivités locales en chiffres 2019 - DGCL)

VII – LES BUDGETS ANNEXES

1- Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada

L'annulation de l'édition des fêtes traditionnelles et de la temporada en raison de la crise sanitaire conduit à proposer un budget primitif réduit aux seules dépenses et recettes réalisées au cours du premier trimestre pour un montant total de 83 K€.

L'équilibre entre dépenses et recettes est assuré par une subvention du budget principal d'un montant de 65 K€.

2 - Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité des projets de restructuration des parcs de stationnement. La réhabilitation du parking de la Gare se poursuit avec l'inscription de 1,1 M€ de crédits nouveaux qui viennent s'ajouter aux 1,3 M€ de restes à réaliser 2019.

La reconfiguration du parking de Gaulle s'achève et 50 K€ sont nécessaires en complément des restes à réaliser 2019 (840 K€) ; de même, l'achèvement des travaux du parc Boufflers représente 734 K€ dont 200 K€ de budget 2020.

Au total, les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) s'élèvent à 4,971 M€ (dont 2,8 M€ dépenses engagées reportées).

Les recettes d'exploitation sont impactées par la crise sanitaire en raison de la gratuité des parcs à enclos pendant la période de confinement et de la baisse de fréquentation des parcs bâtis. Elles sont revues à la baisse à 3 M€ (3,2 M€ au budget primitif 2019).

Les dépenses dites de gestion courante s'élèvent à 2,34 M€ et sont stables.

Globalement, le budget de la section d'exploitation s'équilibre à 3,78 M€ contre 3,87 M€ au budget primitif 2019, soit une baisse de 2,4 %.

Cet équilibre et notamment le financement de la dotation aux amortissements nécessite l'inscription à titre exceptionnel d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 130 K€.

L'autofinancement brut prévisionnel ressort à 626 K€. Il financera les investissements évoqués ci-dessus et sera complété par une inscription d'emprunt de 2,4 M€ ainsi que par l'excédent reporté 2019 de 1,804 M€ et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 563 K€.

VIII– LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, la commune comptait 842 agents permanents, affectés aux budgets suivants :

	Hommes	Femmes	Total
Budget principal	403	412	815
Budget parkings	24	3	27
Total	427	415	842

L'effort de maîtrise des charges de personnel est permanent, l'objectif fixé étant une stabilisation des effectifs à travers une politique de remplacement des départs à la retraite sélective au regard des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes. Ainsi, la masse salariale connaît une progression limitée de 1,79 % par rapport au budget primitif 2019 (36,9 M€ contre 36,2 M€) qui prend en compte notamment les évolutions du glissement vieillesse technicité et la mise en œuvre des parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Par ailleurs, il peut être signalé que le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement demeure sensiblement inférieur à la moyenne des communes de la strate (58,1 % contre 61 %).

